



Compte rendu Conseil Municipal en date du 23 septembre 2022

L'an **Deux Mil Vingt-deux**, le **Vingt-trois septembre**, à 20h00

Le Conseil Municipal de la Commune de **VILLAGES DU LAC DE PALADRU**, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Paladru sous la présidence de M. Henri PRIETO, 1^{er} adjoint en l'absence du Maire.

Date de convocation : 16 septembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Ernest ORTIZ, Henri PRIETO, Christiane COLLOMB, Daniel SEYVE, Jérôme FOROT, Janine GARIN, Marceline BOUJU, Gilles TOUBLANC, Marie-Noëlle LEGARCON, Laurence CHANEL, Lionel SEIGLE-VATTE, Carole GALLIN, Carole FABBRI, Kévin BLACHON,

Nombre de conseillers représentés : 3

Denis CARRON (pouvoir à Daniel SEYVE) Céline DE NARDI-CANTELE (Pouvoir à Jérôme FOROT), Nicolas ROQUE (Pouvoir à Carole FABBRI).

Nombre de conseillers absents : 2

Françoise FERNANDEZ, Alexandre MEUNIER-BEILLARD.

Secrétaire de séance : Lionel SEIGLE-VATTE.

Remarque : Compte-rendu Juillet : Néant – Adopté à l'unanimité

1- TE 38 : Proposition de Cartographie

Le TE 38 propose aux communes de réaliser une cartographie complète des réseaux secs (réseau électrique, éclairage public).

La réalisation de cette cartographie est gratuite et une convention au prix de 300€ par an est proposé pour accéder à ces données.

Le conseil adopte ce point à l'unanimité

2- Devis toiture porche place Saint Christophe et Eglise de Le Pin

Il a été demandé des devis pour la réfection de la couverture du Square saint Christophe, ainsi que pour des travaux divers sur l'Eglise de Le Pin :

- Remplacement des tuiles cassées et remise en place des tuiles déplacées.
- Remise en place d'un dauphin
- Démoussage de la toiture

Devis 1 : 12172.80 € TTC (Square) + 992.40 € TTC (église) : Ent. Gagneux

Devis 2 : 6847, 49 € TTC (Square + Eglise) : Ent. Loup (Fitillieu)

Le devis proposé par l'entreprise Loup est adopté à l'unanimité.

3- Avenant lot Carrelage travaux cantine de Le Pin

Un avenant d'un montant de 663.30 € TTC au profit de l'entreprise adjudicataire du lot doit être validé.

Ce montant correspond à des travaux supplémentaires liés à des reprises de carrelage dans un local après démolitions de cloisons.

Avenant adopté à l'unanimité

4- Point projet RD 17 Le Pin

La commune porte un projet d'aménagement de voirie entre la mairie de Le Pin et le cimetière ; ce projet a pour objectif de créer un cheminement PMR entre ces 2 points et de trouver des solutions pour réduire la vitesse.

Un premier projet a été étudié et débattu en réunion publique au mois de juillet comprenant la mise en place d'un plateau surélevé et de chicanes ; au regard des observations récoltées lors de cette réunion, la commune et la maîtrise d'œuvre du Voironnais ont proposé une 2^{ème} version du projet.

Cette version conserve la liaison piétonne PMR sur toute la longueur du projet et propose de modifier le tracé de la voie Le Pin- Virieu pour le faire suivre le tracé de la voie Virieu-Le pin.

Le projet ne prévoit plus de passage surélevé et de chicanes.

Ce projet a été validé techniquement par les services du Voironnais et a été adopté par la commission voirie.

Une nouvelle réunion publique a eu lieu le 22/09 pour présenter cette nouvelle version aux riverains.

Ce projet a été approuvé à une très large majorité lors de cette réunion.

Les étapes suivantes sont la finalisation de l'estimation des travaux et la recherche de subventions auprès du département et du FSIL.

Le montant de l'estimation de 157342.80€ TTC doit être finalisé.

5- Terrain centre équestre de Le Pin et Convention Zone artisanale

Le centre équestre loue des terrains communaux pour ses activités de centre équestre. Mme Di Prospero, gérante du centre, souhaite acquérir les terrains en location.

A ce jour, la location de ces terrains est régie par un bail agricole, reconduit par tacite reconduction, et ce tant que l'activité du centre équestre perdure.

Daniel Seyve rappelle que cette zone est la seule réserve foncière importante de la commune sur Le Pin et qu'il pourrait être stratégique pour les années à venir que la commune conserve cette surface.

Une zone artisanale est également portée au PLU en dessous du centre équestre ; des travaux de voirie (bordure, aire de retournement) ont été financées par la commune, il y a quelques années.

La gestion des Zones Artisanales est de la compétence du Voironnais et une convention a été signée ; cette convention aurait dû être suivie d'un acte de cession notarié à l'intention de la CAPV ce qui n'a pas été le cas ;

La CAPV demande à la commune de réaliser contractuellement cette cession.

Dans le même temps, la société SLV occupe un lot de cette zone artisanale (en location) et souhaite acquérir ce terrain pour construire un bâtiment.

La commune se rapproche de la CAPV pour étudier si la commune peut vendre le terrain à la société SLV avant de réaliser la cession de la zone.

Par ailleurs, des travaux d'aménagements de cette ZA ont été portés par la commune et celle-ci souhaite valoriser cet aménagement auprès de la CPAV lors de la cession.

6- Terrain cimetière Clavel

Dans le cadre de l'agrandissement du cimetière, la commune souhaite acquérir une surface de terrain alentour de 2000m² auprès de son propriétaire M. Olivier Clavel.

Dans le cadre de ce projet des travaux seront à prévoir :

- Réalisation d'un mur de clôture
- Réalisation d'un jardin du souvenir
- Réalisation d'un Colombarium

La commune s'est rapprochée de la SAFER pour connaître le prix du terrain agricole ; celui-ci varie de 0 à 0.50 cts le m².

La commune a proposé un prix de 1.5€/m² à Mr Clavel qui réfléchit à cette proposition.

7- Choix candidat pour l'exploitation du Local ancienne Poste

À la suite de la consultation publique pour l'exploitation des locaux de l'ancienne poste, la commission Commerce s'est réunie le 14/09 pour analyser trois projets :

- Studio Ouistiti : Photographie et création sites Web
- Cabinet de pratique Psycho corporelle
- Cabinet de Psychologie

La commission Commerce propose au conseil de retenir le projet de Studio Ouistiti pour les raisons suivantes :

- Souhait d'avoir un commerce ouvert au public et sur toute la semaine
- Cohérence de l'activité avec la proximité de la mairie et de la salle Pallas (mariage.)

La proposition de la commission commerce est adoptée à l'unanimité moins 1 abstention

La commission prendra attache avec Mr Dubost Yann (porteur du projet) pour évoquer le loyer et la convention d'utilisation du domaine publique.

En complément la commission commerce informe sur 2 points :

- Présence d'une orthophoniste au-dessus du local de la pêche
- Demande de locaux par un dentiste

8- Montant des crédits scolaires

Le montant des crédits scolaires actuel est de 41€/ enfant et une ramette de papier.

Ce montant n'ayant pas été réévalué depuis plusieurs années, Kevin propose au conseil de porter ce montant à 45€/enfant ce qui fait un supplément de 956€ TTC.

Le montant total de cette subvention se monte pour cette année à 10755 € TTC correspondant à 89 enfants à Paladru et 150 enfants à Le Pin.

Proposition adoptée à l'unanimité

9- Temps de travail agent scolaires de Le Pin

Kevin BLACHON aborde le temps de travail de Mme Garcia au sein de l'école du Pin. A ce jour, son temps de travail est décomposé entre des heures d'ATSEM et de ménage.

A la rentrée de septembre, l'école de Le Pin accueille 35 PS et MS toute la journée (+2 élèves supplémentaires sous peu) ; cela nécessite d'avoir 2 salles de siestes pour l'après-midi avec une seule ATSEM pour la gestion, ce qui pose un problème.

Kevin BLACHON rappelle que suite à l'agrandissement de la cantine, une réorganisation des équipes a été faite avec une diminution des effectifs de personnel à la cantine (5 au lieu de 7) du fait d'un service unique. Il propose de planifier des heures d'ATSEM à Mme Garcia l'après-midi pour permettre la surveillance des salles de siestes.

Cette nouvelle organisation a reçu l'accord des personnels concernés. Les heures de ménage de Mme GARCIA seront affectées à d'autres agents.

Proposition adoptée à l'unanimité

10- Crèches : nouvelles normes et création poste EJE

Une nouvelle organisation et réglementation va être imposée par la CAF dès le 01/01/2023 comprenant :

- Nécessité d'intégrer une EJE (Educatrice Jeune Enfant) à mi-temps à compter du 01/01/2023

- Mise aux normes des locaux pour 2026 au plus tard.

Un poste d EJE sera créé au sein de la crèche avec une réduction d'un contrat de CAP existant. Une nouvelle organisation des plannings sera mise en place.

Les travaux à prévoir seront subventionnés en partie par la CAF.

Le conseil demande d'avoir un bilan Financier de la crèche d'ici la fin de l'année.

Adopté à l'unanimité

11- Complémentaire santé et participation de la commune

Depuis le 01/01/2022, les communes ont l'obligation de proposer à leurs salariés une mutuelle d'entreprise.

Dans le cas contraire, la commune doit participer à hauteur de 15€ mensuel pour chaque salarié (dans le cas où la mutuelle est inférieure à ce montant, la commune prend en charge ce dit montant).

La commune travaille sur le sujet et a pour objectif de proposer cette mutuelle d'entreprise au 01/01/2023.

Adopté à l'unanimité

12- Horaires Cloche de l'Eglise de Paladru

Les horaires de fonctionnement des cloches de cette église étaient de 7h00 à 22h00.

Lors d'une intervention, celles-ci ont été réglées à partir de 6h00 du matin sans vérification de l'historique

Un courrier a été reçu de M. Sick demandant de reculer cette heure de fonctionnement.

Le conseil propose de fixer les horaires des cloches de l'Eglise Saint Michel à PALADRU comme suit : de 7h00 à 22h 00.

Proposition adoptée à l'unanimité

13- Convention chats errants

De nombreux chats errants (entre 15 et 20) sont signalés dans le quartier de Chassignieu sur Le Pin ;

Une convention « chats libres » est proposée pour intervenir pour récupérer les chats non identifiés et les castrer ;

Ceux-ci seront ramenés par la suite dans le quartier.

Le cout de cette opération est de 100€ par mâle et 120€ par femelle.

Nous demanderons aux riverains de conserver leur chat dans leur propriété.

Adopté avec 2 voix contre et 1 Abstention

14- Affaire Rivat / Coppin : recours au TA.

Cette affaire concerne depuis plusieurs années un litige entre M. Coppin et M. Rivat.

Les eaux de M. Coppin (en amont) s'écoulent sur le terrain agricole de Mr Rivat (en Aval).

Une voirie communale coupe ces 2 terrains.

Lors d'une expertise, l'expert en charge du dossier a mis la commune également dans la cause du fait que les eaux de voiries se déversent également sur le terrain Aval.

Ce dernier préconise que la pente de la voirie soit modifiée afin de ne plus se déverser sur le terrain aval.

Le conseil demande aux élus de voter la désignation de notre avocat Me Fessler pour défendre les intérêts de la commune

Le Conseil désigne également Me FESSLER pour accompagner la commune suite au recours déposé auprès du Tribunal Administratif par Mme Corinne PUTELAT, suite à une affaire d'urbanisme (contentieux suite à un retrait de permis de construire sur un terrain riverain).

Adopté à l'unanimité

15- Compte rendu de commissions communales

Commission voirie :

Projet de la cour d'école de Paladru :

Le diagnostic sanitaire des arbres préconise l'abattage des 2 cèdres et d'un platane.

Le projet d'aménagement des cours a été présenté aux professeurs des écoles, directeur et parents d'élève le 20/09 et a reçu un accueil favorable.

La commune précise que le projet doit être chiffré et que des subventions doivent être recherchées.

La commune précise également que ces travaux ne pourront pas se faire en une seule tranche et que des choix dans les priorités des zones à aménager devront être établis.

Prochaine étape : chiffrage et recherche de subventions.

16- DIA et notifications SAFER

DPU :

- . M. Costarella – terrain – 1144 m² - 41 ch. Champ Mallet LE PIN – 90 000 €
- . Sté VALRIM– terrain – 1304 m² - 15 allée Grande Pièce LE PIN – 66 000 €
- . Mme Colomb – maison – 5084 m² - Le Bourg LE PIN – 154 000 €
- . Mme Buisson – terrain – 203 m² - St Pierre PALADRU – 26 290 €
- . M. Dupont – maison – 1310 m² - 128 ch. Des 3 chênes PALADRU – 275 000 €
- . M. Chadebec – maison – 928 m² - Imp. La Feydelière 1 PALADRU – 400 000 €
- . M. Lafont – maison – 177 m² - 1 allée Champ Vérida LE PIN – 200 000 €
- . Le Clos des Moulins – terrain – 740 m² - 800 route des Moulins LE PIN – 60 000 €
- . SCI Eeva – terrain – 6 m² - St Pierre Village PALADRU – 250 €

SAFER :

- . Mme Barberoux – maison – 1646 m² - route Grange Dimière LE PIN – 245 000 €
- . Mme Chanove – maison – 1635 m² - route du Lac PALADRU – 295 000 €
- . Mme Guetat - terrain – 5020 m² - Brandoux LE PIN – 1500 €
- . M. Guillaud-Magnin – terrain – 16144 m² - Pontassière LE PIN – 6 457.60 €
- . Mme Dutruc – terrain – 1166 m² - route des Peraux PALADRU – 65 000 €

17- Questions diverses

- Plainte contre la mairie déposée par un riverain du camping municipal à la suite de l'intrusion dans sa propriété de campeurs par les berges du lac.
- Chiffres de la plage : 33000 entrées payantes à la plage de Paladru pour cette saison, dont 23518 adultes et 9482 enfants
- Licence IV en vente : à la suite de l'arrêt de l'activité du « Signal », la licence IV détenue par ce commerce est en vente. Il est demandé au conseil municipal son avis sur l'intérêt de se porter acquéreur de cette licence ; le montant de cet achat est de l'ordre de 9000€ HT

Il faudrait éventuellement se rapprocher du gérant du futur commerce pour connaître leur intérêt de posséder cette licence

- Contrat de maintenance informatique : un contrat de maintenance pour l'ensemble du parc informatique de la commune est proposé sur une durée de 1 an pour un montant de 10036€ TTC par la société SYNESIS

Cette société intervient depuis quelques mois déjà et propose de ne pas facturer les 3 premiers mois de maintenance (en partie effectué) si la commune contracte pour 1 an.

Un bilan sera fait à l'issue de l'année.

Adopté à l'Unanimité

- Henri Prieto fait part du départ à la retraite de Mr Serge Guinet à la fin de l'année.

Un poste sera donc ouvert au recrutement ; le profil et la fiche de poste devront être définis.

- 2 bornes électriques de recharges seront prochainement mises en place sur le parking de la plage (à côté des poubelles enterrées) ; une analyse de leur utilisation sera faite avant d'envisager la mise en œuvre de bornes sur la commune de Le Pin

Levée de la séance du Conseil Municipal à 22h40.